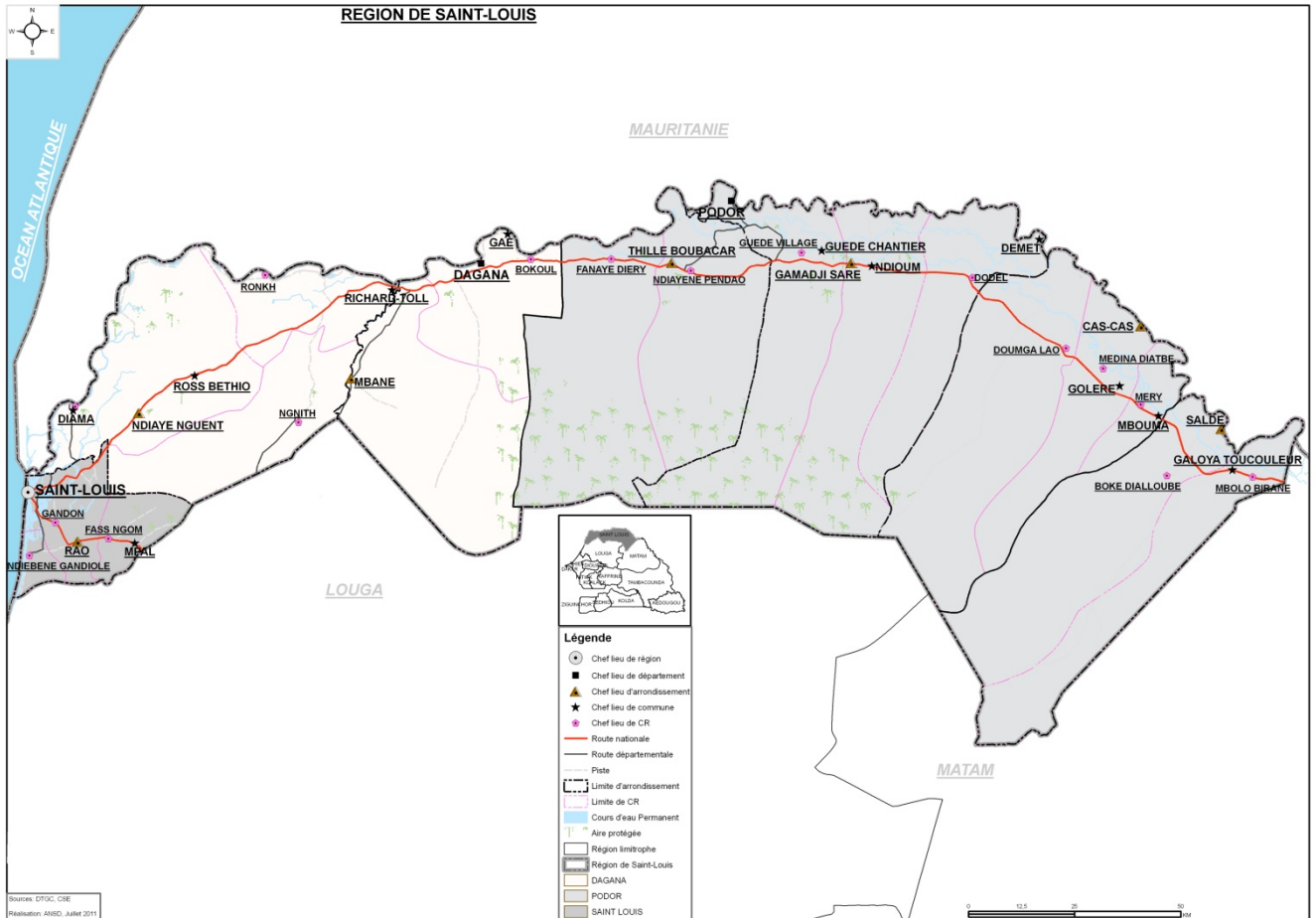


REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis



**SITUATION ECONOMIQUE ET
SOCIALE REGIONALE
2013**

Avril 2015

Introduction

L'hygiène est un ensemble de mesures destinées à prévenir les infections et l'apparition de maladies infectieuses. Au Sénégal, c'est le Service National d'Hygiène (sous tutelle du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale) qui est en charge de cette mission de prévention qui consiste à :

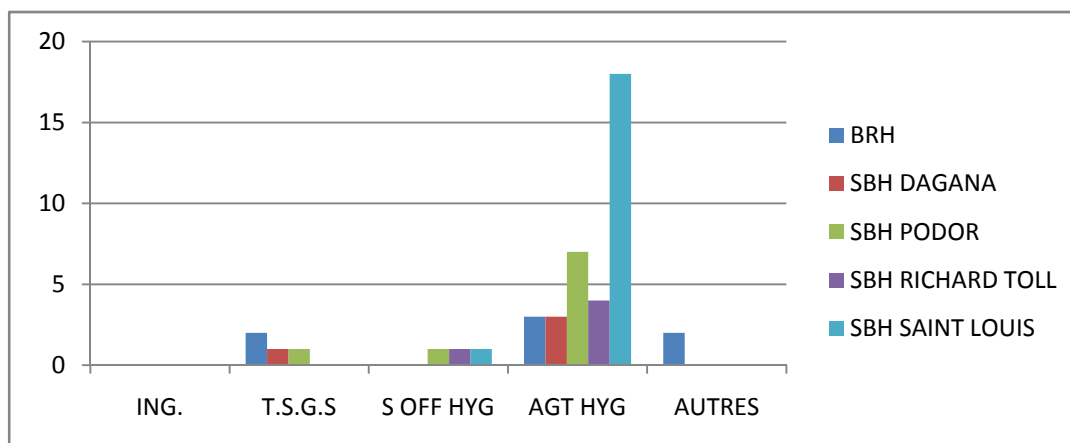
- Eduquer les populations en matière d'hygiène et de salubrité publique ;
- Chercher et constater des infractions en matière d'hygiène ;
- Mener la lutte anti-vectorielle et la prophylaxie des maladies endémo épidémiques ;
- Surveiller les frontières et à contrôler la circulation des personnes en matière d'hygiène sanitaire.

Dans ce chapitre, nous ferons l'état des lieux du personnel du service d'hygiène avant d'analyser les résultats des inspections réalisées par la Brigade Régionale de l'Hygiène.

XVIII.1 Situation du personnel de la Brigade Régionale d'Hygiène de Saint-Louis

Le personnel de la Brigade Régionale d'Hygiène de Saint Louis, toutes catégories confondues, s'élève à quarante-quatre (44) agents en 2013 soit six agents de plus qu'en 2012. Le sous brigade de Saint Louis dispose de 43% des agents mis à la disposition de la région, suivi de la sous brigade de Podor avec 20% des agents. La brigade centrale arrive en troisième position avec 16% des agents. Arrivent en dernière position les sous brigades de Richard-Toll et Dagana avec respectivement 11% et 9% des agents. Par rapport à l'année 2012, les sous brigades de Saint Louis, et de Richard-Toll ont enregistré une hausse du nombre de leur personnel respectivement de 6 agents et de 2 agents. A l'opposé les sous brigades de Podor et de Dagana ont enregistré une baisse du nombre de leur personnel de 3 agents dans chaque sous brigade.

Graphique 18.1 : Répartition du personnel de service en 2013



Source : BRH

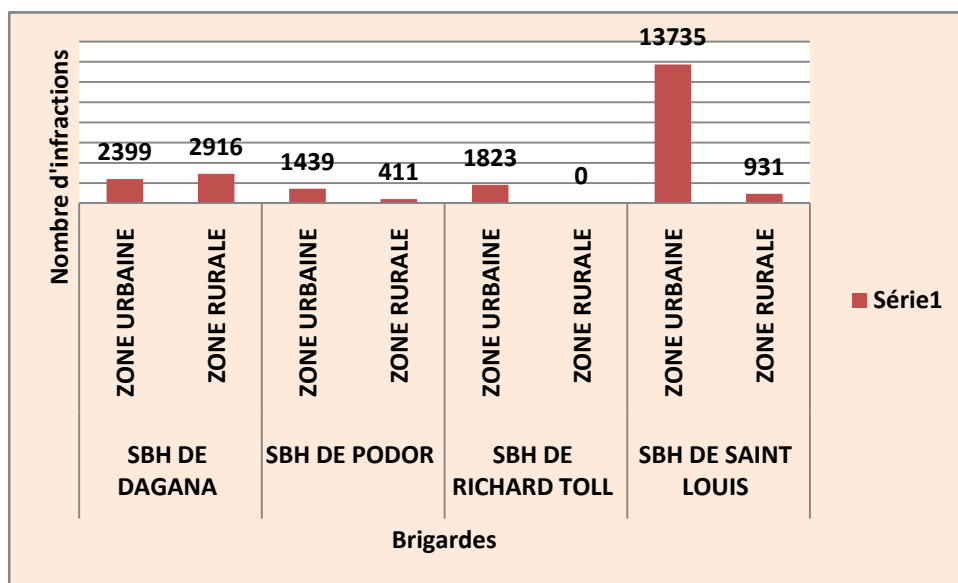
La catégorie Agents d'Hygiène semble être la plus représentative. En effet, 80% des agents présents dans la région de Saint Louis appartiennent à cette catégorie. Notons aussi que 18 des 35 agents d'hygiènes exercent dans la ville de Saint Louis.

XVIII.2 Infractions constatées

XVIII.2.1 Infractions constatées lors des visites domiciliaires

Au courant de l'année 2013, les services d'hygiène ont eu à visiter 16644 concessions contre 10713 en 2012. Soit une hausse de 55,36% des visites de concessions entre ces deux périodes.

Graphique 18.2 : Distribution des infractions commises par les ménages par sous brigade



Source : Brigade Régionale de l'Hygiène (BRH)

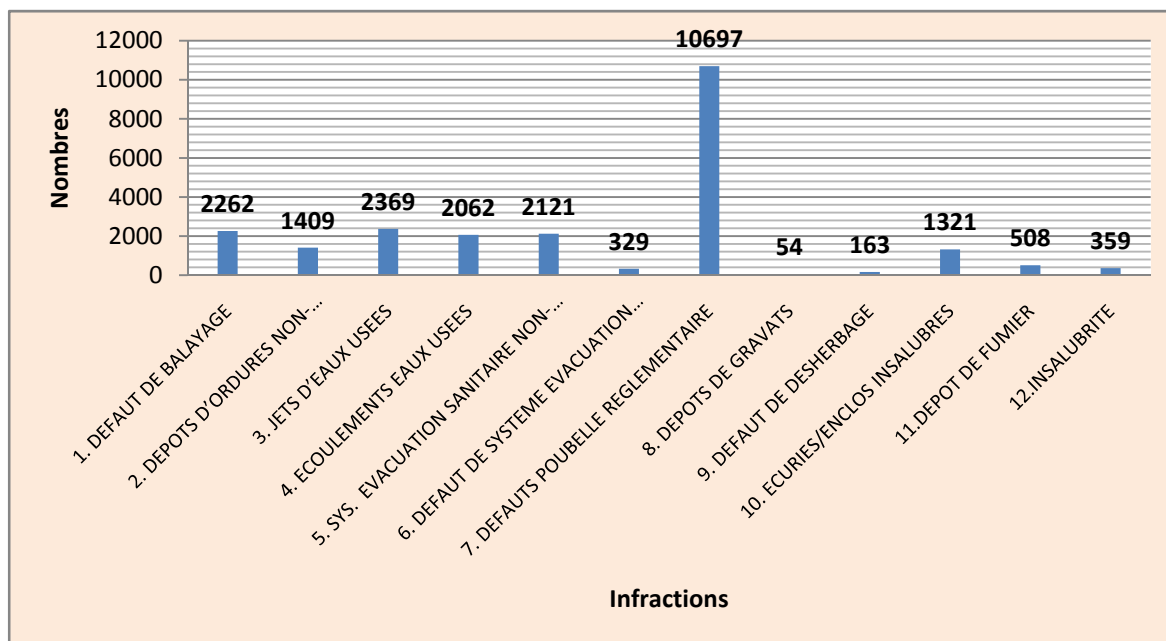
Au cours de l'année 2013, les infractions constatées par le Service d'Hygiène s'établissent à 23654, dont 19396 infractions recensées en milieu urbain. Le nombre d'infractions commises a augmenté de manière vertigineuse par rapport à l'année 2012 pour laquelle on a dénombré 5297 infractions. En terme relatif on enregistre une hausse de 346% des infractions constatées entre 2012 et 2013.

On constate que la zone urbaine de Saint Louis concentre la majeure partie des infractions commises par les ménages avec un pourcentage de 58% des infractions relevées. Suivent les zones rurale et urbaine du département de Dagana avec respectivement 12% et 10% des infractions commises par les ménages. Il est nécessaire de souligner que la hausse vertigineuse du nombre d'infractions constatées chez les ménages est principalement due à la hausse des infractions constatées dans la ville de Saint Louis. En effet, par rapport à 2012 on enregistre une progression de plus de 960% des infractions commises dans ladite localité.

XVIII.2.2 Types d'infractions commises par les ménages

Au courant de l'année 2013, différents types d'infractions ont été commises par les ménages de la région de Saint Louis. Le diagramme circulaire suivant montre la répartition des infractions par catégorie.

Graphique 18.3 : Répartition des infractions par catégorie en 2013



Source : Brigade Régionale de l'Hygiène

Au niveau régional, le défaut de poubelles réglementaires reste de loin le type d'infraction le plus fréquent. En valeur relative elle représente 45% des infractions commises par les ménages. Néanmoins la part relative du type d'infraction « défaut de poubelles réglementaires » est en baisse par rapport à 2012. En effet, elle représentait 54% des infractions commises par les ménages de la région de Saint Louis en 2012.

Le défaut de balayage et les jets d'eaux usées arrivent en seconde place avec 10% des infractions constatées. Les autres types d'infractions restantes ont des parts assez faibles dépassant rarement 5%.

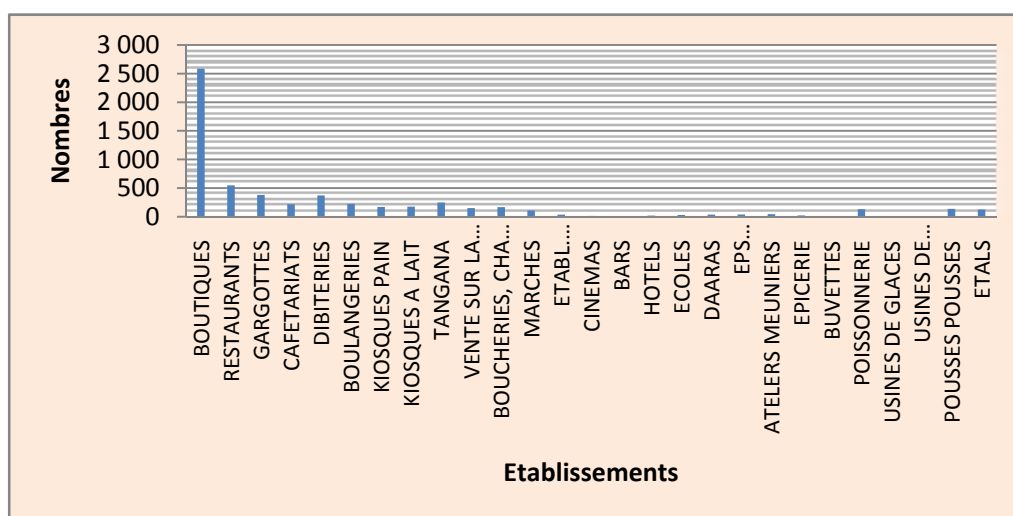
L'examen des infractions par département montre que dans les 4 localités considérées le défaut de poubelles réglementaires constitue le premier type d'infraction commise. Par contre des disparités apparaissent dans la suite du classement. En effet, à Saint Louis le second type d'infraction constatée est le jet d'eau usée, suivi de près par les écoulements d'eaux usées. A Dagana et à Podor, les systèmes d'évacuations sanitaires non conformes arrivent en seconde position suivi du défaut de balayage. A Richard-Toll, les systèmes d'évacuations sanitaires non conformes arrivent en seconde position suivi des jets d'eaux usées.

XVIII.2.3 Infractions constatées dans les établissements recevant du public et assimilés

Au courant de l'année 2013, le personnel du service d'hygiène a effectué 8128 visites de contrôle dans les établissements recevant du public et assimilés dans la région de Saint Louis dont 6004 en milieu urbain et 2124 en milieu rural. Cela traduit une hausse de 64% des visites effectuées par rapport à l'année 2012 où le nombre de visites été de 4948.

Les graphiques qui suivent montrent les visites effectuées dans les ERP et assimilés selon le milieu (urbain, rural)

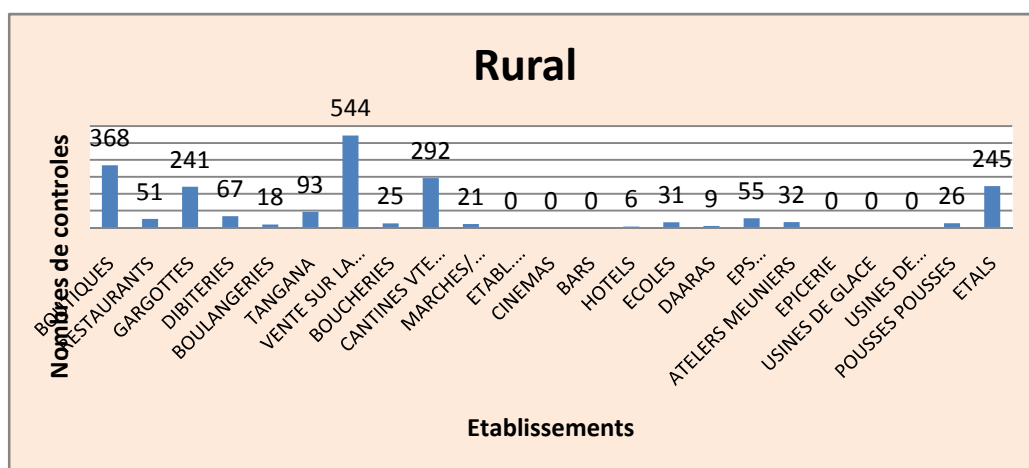
Graphique 18.4 : Répartition des contrôles dans les ERP et assimilés en milieu urbain



Source : Brigade Régionale d'Hygiène

En milieu urbain, on constate que les boutiques ont reçu le plus grand nombre de visites. En valeur relative, leur part dans le nombre total de visites effectuées est de 43% ce qui reste de loin la valeur la plus importante. En seconde position arrivent les restaurants qui représentent 9% des visites effectuées en milieu urbain. Les autres établissements enregistrent des taux de visite rarement supérieur à 5%.

Graphique 18.26: Répartition des contrôles dans les ERP et assimilés en milieu rural

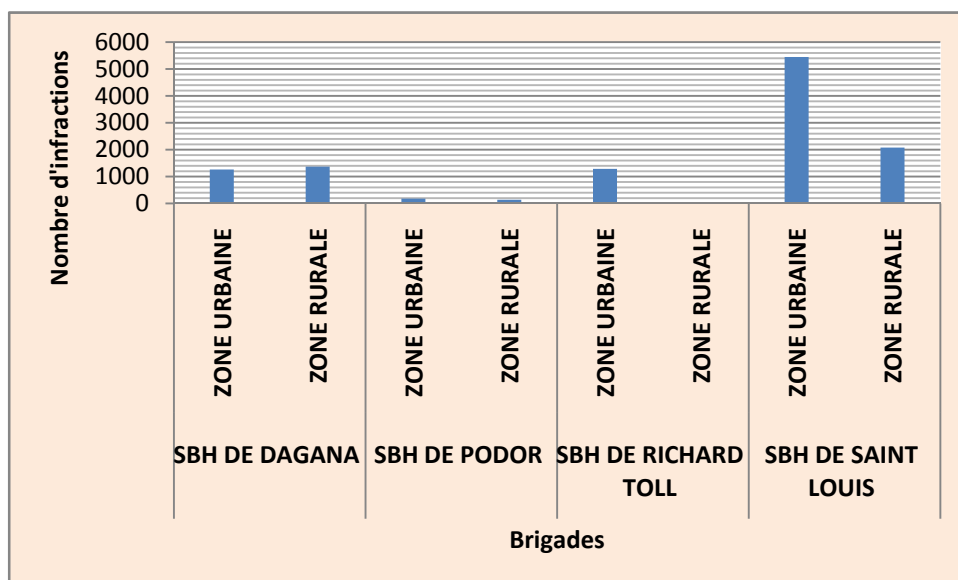


Source : Brigade Régionale de l'Hygiène

En milieu rural, la catégorie « vente sur la voie publique » a reçu le plus grand nombre de visites de la part des services d'hygiène. Leur part dans le nombre total de visites effectuées en milieu rural est de 26%. Les boutiques ont reçu 17% des visites effectuées en milieu rural suivi des cantines qui enregistrent 14% des visites.

Ainsi on constate qu'il y a une disparité au niveau de la structure des visites effectuées selon le milieu.

Graphique 18.6: Distribution des infractions commises par les ERP et assimilés par sous brigade



Source : Brigade Régionale de l'Hygiène

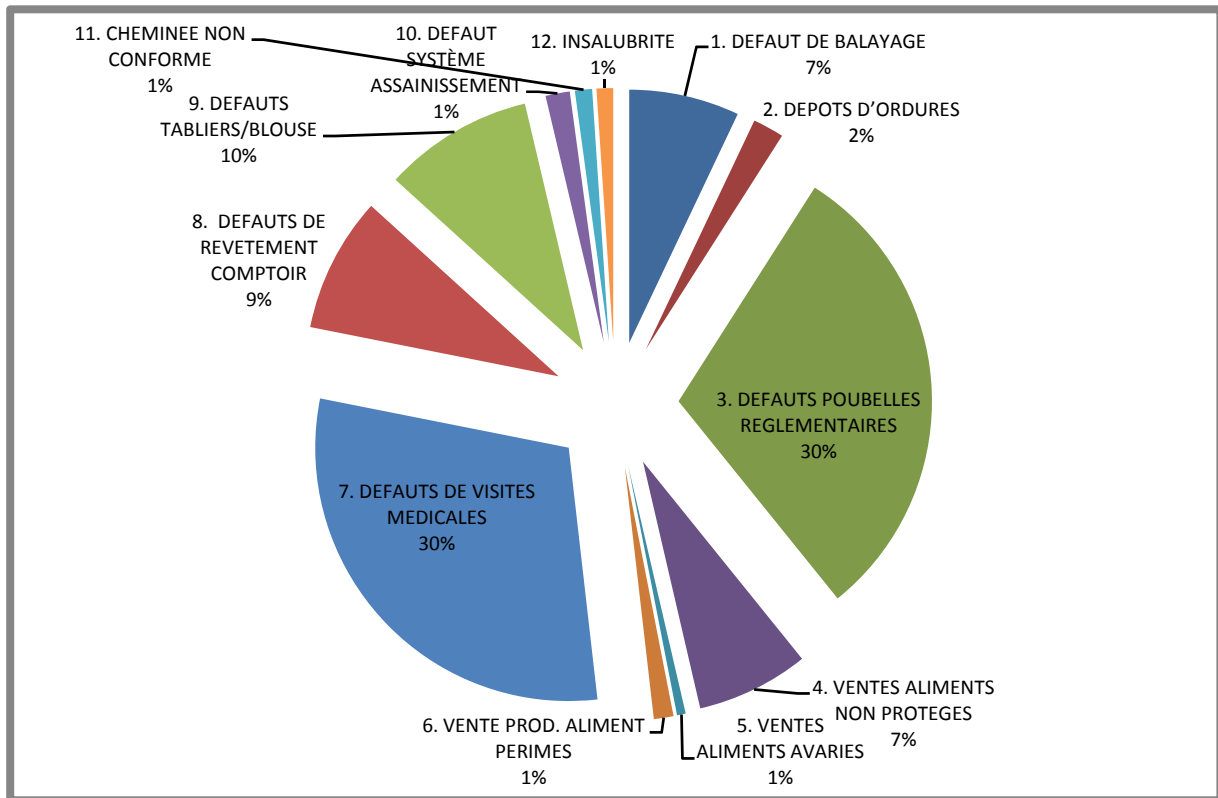
Au courant de l'année 2013, la Brigade Régionale d'Hygiène a dénombré 11765 infractions commises par les ERP et assimilés. On constate que la zone urbaine de Saint Louis arrive en tête des infractions commises par les ERP et assimilés, avec un pourcentage de 46% du nombre total d'infractions. Suivent de loin les zones rurales de Saint Louis et Dagana avec respectivement un pourcentage de 18% et 12%.

En 2012, le nombre d'infractions constatées dans les ERP et assimilés était de 2823. Ainsi on note une hausse vertigineuse de 317% des infractions commises par les ERP et assimilés entre les deux périodes. Cette hausse plus que proportionnelle peut être expliquée par la hausse de 64% du nombre de visites effectuées chez les ERP et assimilés, entre les deux périodes. D'un autre côté, il convient de mener des études plus spécifiques pour savoir si effectivement le comportement en matière d'insalubrité des ERP et assimilés s'est dégradé.

XVIII.3 Visites des établissements publics et assimilés

Au courant de l'année 2013, différents types d'infractions ont été commises par les ERP et assimilés. Le diagramme circulaire suivant montre la distribution des types d'infractions constatées.

Graphique 27.7 : Répartition des types d'infractions



Source : Brigade Régionale de l'Hygiène

Au niveau régional, les délits « défauts de poubelles réglementaires » et « défauts de visites médicales » arrivent en tête des infractions les plus fréquentes avec 30% du nombre totale d'infractions commises par les ERP et assimilés. Arrive en troisième position « défauts de tabliers/blouses » avec 10% des infractions constatées.

Par rapport à 2012, on constate une baisse en part relative de la catégorie « défauts de visites médicales » qui concentrait 40% des infractions commises. Par contre la catégorie « défauts de poubelles réglementaires » qui ne concentrait que 20% des infractions commises en 2012 enregistre une nette augmentation.

L'étude des types d'infractions par localité montre une certaine disparité. En effet, la catégorie d'infraction « défauts de poubelles réglementaires » n'arrive en tête que dans la localité de Dagana, elle arrive en seconde position dans les autres localités. La catégorie « défauts de visites médicales » arrive en seconde position dans la localité de Dagana, elle est en première position dans les autres localités. Le « défaut de tablier/blouse » n'arrive en troisième position que dans les localités de Podor et Saint Louis. A Dagana et à Richard-Toll c'est respectivement le « défaut de balayage » (qui représente 7% du nombre total d'infractions) et la « vente d'aliments non protégés » (7% du nombre total d'infractions) qui arrivent en troisième position.

Conclusion

Dans leur mission de veille à la propreté des domiciles et établissements publics, les services d'hygiène ont été très actifs durant l'année 2013 comparativement à la période précédente. Cette dynamique a permis de déceler un nombre aussi important que varié d'infractions commises par les ménages et établissements recevant du public en forte hausse par rapport à la période de 2012. Cela traduit une dégradation du comportement en matière d'hygiène dans la région de Saint Louis. Partant de là, l'Etat à travers les services d'hygiène devrait mener des actions visant lutter contre les facteurs qui influencent négativement l'hygiène dans la région de Saint Louis notamment, « le défaut de poubelle réglementaire » qui constitue le premier type d'infraction constaté aussi bien chez les ménages que les ERP et assimilés.